

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Vendredi 22 janvier 2021 à 20h00

L'an deux mille vingt et un, le 22 janvier, à 20 heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M JOUILLEROT Gérard, maire.

Etaient présents : Gérard JOUILLEROT, Marcel SALLES, Gilles PETIT, Magali SCHNEIDER, Martial VAUTHERIN, Claude INVERNIZZI, Mélitine BONDENET, Véronique DELAGRANGE, Jérôme GUENOT, Romain PRETET, Julia ROBERT, Florence SUZANNE, Jean-Paul VAUTHERIN, Jérôme VIVOT.

Véronique DELAGRANGE a été désignée secrétaire de séance.

En ouverture de séance M. le Maire fait part de la démission de Nathalie HOUILLON, conseillère.

ORDRE DU JOUR :

Approbation CR du CM du 11.12.2020

1. Détermination des dépenses au compte 6232 «Fêtes et Cérémonies»
2. Autorisation engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement
3. Demande de subvention DETR – réalisation de trottoirs à Glainans
4. Demande de subvention DETR – rénovation du local douche vestiaire foot à Anteuil
5. Demande de subvention DETR – éléments supplémentaires aire de jeux rue de l'Ecole à Anteuil
6. Informations et questions diverses

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11 décembre 2020

Adopté à l'unanimité.

1. Détermination des dépenses au compte 6232 «Fêtes et Cérémonies»

Mr le Maire informe que le trésorier principal demande désormais aux communes de préciser les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 «Fêtes et Cérémonies».

Il est donc proposé de prendre en charge au compte 6232 les dépenses suivantes :

- l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que les décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets et friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles, les repas et colis des habitants de plus de 65 ans... ;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers évènements lors de mariages, décès, naissances, récompenses sportives et culturelles ou lors de réceptions officielles ;
- le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations ou contrats ;
- les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles, locations de matériel ;
- les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations ou aux décès ;

- les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et agents accompagnés, le cas échéant de personnalités extérieures). *Vote à l'unanimité*

2. Autorisation engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement

L'article L1612-1 du CGCT prévoit «Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif local est en droit, jusqu'à l'adoption du budget primitif de mettre en recouvrement les recettes, d'engager, de liquider et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice précédent. Il peut sur autorisation de l'organe délibérant engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits». Total : Au **Chapitre 21 : 12 000 €** soit :

- article 21318 – Autres bâtiments publics :4 000 € article 2111 – Terrains nus 8 000 €

Les crédits ci-dessus seront repris au budget primitif 2021.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur ces autorisations de paiement avant le vote du BP 2021. *Vote à l'unanimité*

3. Demande de subvention DETR – réalisation de trottoirs à Glainans

Le projet des travaux de réalisation de trottoirs à Glainans le long de la RD 73 sortie Glainans direction Anteuil, afin de sécuriser le passage piétonnier pour les résidents et d'améliorer l'accès à un commerce de la commune, est présenté.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire :

- s'engage à réaliser et à financer des travaux de réalisation de trottoirs dont le montant estimé s'élève à 20 100,80 € HT, situés à Glainans commune d'Anteuil,
- se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :

o subventions :	DETR	6 030,24 €
	Département	6 030,24 €
o fonds libres :		8 040,32 €
- sollicite en conséquence le soutien financier du Département et de l'Etat, *Vote à l'unanimité*

4. Demande de subvention DETR – rénovation du local douches/vestiaires foot à Anteuil

Le projet des travaux de rénovation des locaux douches/vestiaires de Football du stade d'Anteuil est présenté.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire :

- s'engage à réaliser et à financer les travaux de rénovation des locaux douches/vestiaires du stade de Football pour un montant estimé de 13 301,30 € HT, situé à Anteuil,
- se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :

o subventions :	DETR 30 %	3 990,39 €
o fonds libres :		9 310,91 €
- sollicite en conséquence le soutien financier de l'Etat, *Vote à l'unanimité*

5. Demande de subvention DETR – éléments supplémentaires aire de jeux rue de l'École à Anteuil

Le projet des travaux d'agrandissement de l'aire de jeux actuelle est présenté.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire :

- s'engage à réaliser et à financer ce complément dans l'aire de jeux par la mise en place de 2 jeux supplémentaires pour un montant estimé de 3 030,00 € HT, situé à ANTEUIL,
- se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :
 - o subvention : DETR 30% 909,00 €
 - o fonds libres : 2 121,00 €
- sollicite en conséquence le soutien financier de l'état, *Vote à l'unanimité*
-

6. Informations diverses

- *Affouage* : Tarif : 6 € le stère

Anteuil : 40 affouagistes Glainans : 8 affouagistes Tournedoiz : 3 affouagistes

- *Chèque cadeau CC2VV* : dans le but de relancer l'opération de la vente de chèques cadeaux portée par la CC2VV, une réflexion est en cours sur diverses possibilités de communication (bulletins communaux, article dans la presse locale, affiches dans les principaux bourgs et lieux de passage important).
- *Vaccination COVID* : une plaquette d'information a été réalisée par PETER Doubs central et distribuée aux personnes âgées de plus de 75 ans et/ou présentant une ou plusieurs comorbidités.
- *Colis des aînés* : la distribution a été effectuée par les membres du Conseil Municipal. Les colis tout comme les cartes de vœux réalisées par les enfants des écoles ont rencontré un vif succès. En tout ce sont 105 colis qui ont été distribués pour la somme de 3 850 €.
- *Travaux rénovation peinture salle de la communication* : les travaux sont terminés pour un coût de 8 980,80 € TTC.
- *Commission de sécurité* : une visite a été effectuée à l'Eglise d'Anteuil par le SDIS.

La séance est levée à 22h55.

Le Maire,

Gérard JOUILLEROT



